

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 7 JUILLET 2022**  
**Liste des délibérations  
(Résultats des votes)**

L'an deux mille vingt-deux et le sept juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22, Rue de l'hôtel de ville- La Tour du Pin sur la convocation et sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Présidente.

Date de la convocation : 28 juin 2022

Présents : Elham AOUN, Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Danielle BISILLON, Patrick BELMONT, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Marc BOUVET (à son arrivée à 19h10), Christophe BROCHARD, Gilles BOURDIER, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Vincent DURAND, Isabelle FERROUD, Jean-Michel FERRUIT, Marie-Christine FRACHON, Jacques GARNIER, Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Philippe GUERIN, Magali GUILLOT, Delphine HARTMANN, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG, Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Roger MARCEL, Gérard MATHAN, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET (à son arrivée à 19h26), Jean-François PILLAUD-TIRARD, Fabien RAJON (à son arrivée à 20h16), Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD (à son arrivée à 19h06), Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Corinne TIRARD, Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés/absents : François BOUCLY, Jean-Marc BOUVET (avant son arrivée à 19h10), Benjamin GASTALDELLO, Jean-Pierre LOVET, Fabien RAJON (avant son arrivée à 20h16), Véronique SEYCHELLES.

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Nicolas SOLIER est remplacé par Edith CHAMBAZ-RAMBAUD.

Pouvoirs : Valérie ARGOUD donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE, Alain COURBOU donne pouvoir à Patrick BLANDIN, Joëlle BATTIER donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Jean-Paul BONNETAIN donne pouvoir à Delphine HARTMANN, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Jean-Paul PAGET donne pouvoir à Claire DURAND (avant son arrivée à 19h26), Jean-Louis REYNAUD donne pouvoir à Magali GUILLOT (avant son arrivée à 19h06), Géraldine STIVAL donne pouvoir à José RODRIGUES.

## A l'ordre du jour :

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

*Intervention de Magali GUILLOT, Présidente*

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

### PROCES-VERBAL

*Intervention de Magali GUILLOT, Présidente*

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité, le procès-verbal du conseil communautaire du 5 mai 2022.

### PRECISIONS A L'ORDRE DU JOUR

*Intervention de Magali GUILLOT, Présidente*

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité l'ordre de passage concernant :

3.24 Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Est) des Vals du Dauphiné et abrogation des Cartes Communales de Saint-Martin de Vaulserre et Saint-Albin de Vaulserre

3.25 Instauration du Droit de Préemption Urbain de toutes les Communes membres concernées par le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Est)

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité les modifications pour :

3.24 Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Est) des Vals du Dauphiné et abrogation des Cartes Communales de Saint-Martin de Vaulserre et Saint-Albin de Vaulserre

### DELIBERATIONS

***Arrivées de Jean-Louis REYNAUD à 19h06, Jean-Marc BOUVET à 19h10 et de Jean-Paul PAGET à 19h26 (le quorum est modifié).***

3.24 (2022-136) Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Est) des Vals du Dauphiné et abrogation des Cartes Communales de Saint-Martin de Vaulserre et Saint-Albin de Vaulserre (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 3 oppositions, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture*

Il s'agit d'approuver les modifications apportées au projet de PLUi Est arrêté, approuver les modifications apportées aux zonages d'assainissement arrêtés, approuver le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Est) des Vals du Dauphiné, approuver les zonages d'assainissement associés au projet de PLUi (PLUi Est) pour les Communes dans le champ de

compétence de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et abroger les Cartes Communales des Communes de Saint-Martin de Vaulserre et Saint-Albin de Vaulserre.

3.25 (2022-137) Instauration du Droit de Prémption Urbain de toutes les Communes membres concernées par le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Est)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture*

Il s'agit d'instaurer un Droit de Prémption Urbain (DPU) tel qu'il résulte des dispositions légales du Code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le PLUi Est pour les 18 Communes concernées, à savoir, Blandin, Chélieu, Chassignieu, Saint-Ondras, Valencogne, Val-de-Virieu, Les Abrets en Dauphiné, Saint-André le Gaz, Le Pont de Beauvoisin, Chimilin, Granieu, Aoste, Pressins, Saint-Martin de Vaulserre, Saint-Albin de Vaulserre, Saint-Jean d'Avelanne, La Bâtie Montgascon et Romagnieu et de déléguer l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU) aux communes de Blandin, Chélieu, Chassignieu, Saint-Ondras, Valencogne, Val-de-Virieu, Les Abrets en Dauphiné, Saint-André le Gaz, Le Pont de Beauvoisin, Chimilin, Granieu, Aoste, Pressins, Saint-Martin de Vaulserre, Saint-Albin de Vaulserre, Saint-Jean d'Avelanne, La Bâtie Montgascon et Romagnieu.

## 1. DIRECTION GENERALE

### Politique d'accueil, mutualisation, dialogue sociétal

1.1 (2022-138) Présentation du rapport d'activité du Conseil de Développement des Vals du Dauphiné (C2D) pour l'année 2021 (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Cédric MILANI Vice-président en charge de la mutualisation, de la politique d'accueil, du dialogue sociétal*

Il s'agit de prendre acte du rapport d'activité annuel 2021 du Conseil de Développement des Vals du Dauphiné, joint à la présente délibération.

### Mobilité

1.2 (2022-139) Convention de délégation de compétences pour l'organisation et le développement des services relatifs aux mobilités partagées et solidaires entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge de la mobilité*

Il s'agit d'approuver le développement d'un service de mobilités partagées et solidaires et d'approuver la convention de délégation de compétences pour l'organisation et le développement des services relatifs aux mobilités partagées et solidaires entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

1.3 (2022-140) Convention relative à l'organisation d'un service de covoiturage rural entre la société ATCHOUM et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 1 abstention)**

*Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge de la mobilité*

Il s'agit d'approuver le développement d'un service de mobilités partagées et solidaires et la convention relative à l'organisation d'un service de covoiturage rural entre la société ATCHOUM et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

## Gestion des déchets, environnement, GEMAPI

1.4 (2022-141) Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour le camping « Le coin tranquille » aux Abrets en Dauphiné, pour l'année 2023

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de la gestion des déchets, de l'environnement et de la GEMAPI*

Il s'agit d'approuver l'exonération annuelle de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères du camping « Le coin tranquille » sur la commune des Abrets en Dauphiné pour l'exercice 2023, considérant que ce dernier est assujéti à la redevance spéciale, et de notifier cette décision à la Direction des services fiscaux ainsi qu'aux services préfectoraux.

1.5 (2022-142) Inscription au Réseau des Espaces naturels sensibles isérois des sites de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 1 abstention)**

*Rapport de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de la gestion des déchets, de l'environnement et de la GEMAPI*

Il s'agit d'approuver les termes de la convention d'intégration des sites Etang des Nénuphars (SL017), Marais et tourbières de la rivière Bièvre (SL098), Etang de la Feuillée (SL105), Tourbière de Pré Maudit (SL106), Tourbière de Clandon (SL115), Zone humide des Fontaines et Ruisseau du Pissoud (SL127), Lac de Saint-Félix (SL128), Etang de Malseroud (SL153), Marais de la Tour (SL203), Marais de Reculfort (SL204), Marais du Pont du Gua (SL248) et Etang Malin (SL 289) au réseau des ENS du département de l'Isère.

## Eau et assainissement

1.6 (2022-143) Autorisation de signature de convention de servitude et de cession amiable dans le cadre de l'exploitation du réseau d'eau potable

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement*

Il s'agit d'autoriser Monsieur Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement, à signer tout acte, ou convention de servitude, et de cession amiable avec les propriétaires des parcelles concernées et dire que la Présidente recevra et authentifiera, conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales, les servitudes en la forme administrative.

1.7 (2022-144) Approbation du Rapport Prix Qualité de Service (RPQS) du service eau et assainissement (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 4 abstentions)**

*Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement*

Il s'agit d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau et assainissement de l'exercice 2021, qui sera présenté au conseil municipal de chaque commune membre et dire que

le rapport sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## 2. RESSOURCES

### Ressources Humaines

**Arrivée de Fabien RAJON à 20h16 (le quorum est modifié).**

2.1(2022-145) Adoption du règlement intérieur de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique*  
Il s'agit d'adopter le règlement intérieur.

2.2 (2022-146) Créations - modifications de postes et mise à jour du tableau des effectifs – Juillet 2022 (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique*  
Il s'agit d'approuver la création d'un poste permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, de deux postes permanents à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'un poste permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif territorial, d'un poste permanent à temps non complet (30 heures hebdomadaires) au grade d'agent social territorial, d'un poste permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) au grade d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'un poste permanent à temps complet au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, de deux postes permanents à temps complet au grade d'adjoint technique territorial, d'un poste permanent à 50% d'un temps complet au grade d'adjoint du patrimoine territorial, d'approuver l'adoption du tableau des effectifs mis à jour (emplois permanents et emplois non-permanents).

### FINANCES

2.3 (2022-147) Budget Général – Créances irrécouvrables et effacement de dettes

**- Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations*  
Il s'agit d'accepter le montant des créances irrécouvrables pour un montant de 4 500.04 €.

2.4 (2022-148) Budget Annexe des Actions Economiques – Créances irrécouvrables et effacement de dettes

**- Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations*  
Il s'agit d'accepter le montant des créances irrécouvrables pour un montant de 16 393.64 €.

2.5 (2022-149) Budget Annexe de l'Eau et Budget annexe de l'Assainissement – Créances irrécouvrables et effacement de dettes

**- Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations*

Il s'agit d'accepter le montant des créances irrécouvrables pour un montant de 128 762.95 €.

2.6 (2022-150) Budget Général, Budget Annexe des Actions Economiques, Budget annexe de l'Eau et Budget annexe de l'Assainissement – Décision modificative n°01/2022

**- Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations*

Il s'agit d'accepter la Décision Modificative n°01/2022 du Budget Général, Budget annexe des Actions Economiques, Budget annexe de l'Eau et du Budget annexe de l'Assainissement.

### 3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

#### Développement économique (industrie, commerce, artisanat, ZA)

3.1 (2022-151) Achat auprès de la commune d'Aoste de terrains sur la ZA Le PIDA (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver l'achat des parcelles cadastrées Y 324, Y 327 et Y 331, d'une surface de 49 949 m<sup>2</sup> environ, situées sur la commune d'Aoste, moyennant le prix de 9 € HT/ m<sup>2</sup>.

3.2 (2022-152) Versement de subventions aux entreprises de l'économie de proximité

**- Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver les montants maximums de subventions allouées dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

3.3 (2022-153) Aide à l'immobilier d'entreprises pour Isère Mold Usinage (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver le montant maximum de l'aide à l'immobilier d'entreprise pour Isère Mold Usinage, conformément au règlement d'intervention de la Communauté de communes approuvé sous réserve de la complétude du dossier administratif.

3.4 (2022-154) Aide à l'immobilier d'entreprises pour les Etablissements VILLETON (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 4 abstentions)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver le montant maximum de l'aide à l'immobilier à l'entreprise VILLETON, conformément au règlement d'intervention de la Communauté de communes approuvé sous réserve de la complétude du dossier administratif.

3.5 (2022-155) Octroi d'une subvention à l'association Initiative Nord Isère pour l'année 2022 (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 1 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

**Delphine HARTMANN ne prend pas part au vote.**

Il s'agit de donner un avis favorable à l'attribution d'une subvention à l'association Initiative Nord Isère, d'un montant de 39 430,80 € pour l'année 2022.

3.6 (2022-156) Octroi d'une subvention au réseau Entreprendre pour l'année 2022 (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 1 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

**Delphine HARTMANN ne prend pas part au vote.**

Il s'agit de donner un avis favorable à l'attribution d'une subvention au réseau Entreprendre pour un montant de 7 000€.

## Tourisme, PDIPR

**Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le report de la délibération :**

**3.7 Convention de participation financière avec la commune de Val-de-Virieu dans le cadre de la refonte du parcours d'orientation de Val-de-Virieu (avec pièce jointe)**

## Politique agricole

*Rapporteur : Thérèse TISSERAND, Vice-présidente*

3.8 (2022-157) Programme d'actions 2021 : approbation de la convention avec la Chambre d'Agriculture et TerraVal'D (avec pièce jointe)

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité la modification de la délibération.

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 1 abstention)**

**Philippe GUERIN ne prend pas part au vote.**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture*

Il s'agit d'approuver le plan d'actions 2021 et le versement d'un montant de 19 250€ à la Chambre d'agriculture.

3.9 (2022-158) Octroi d'une subvention à Ecout'Agri38 pour l'année 2022 (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture*

Il s'agit d'approuver la demande de subvention de 500€ au profit de l'Association Ecout'Agri38.

**Sortie de Patrick BLANDIN à 21h07.**

3.10 (2022-159) Octroi d'une subvention au Service de Remplacement de l'Isère pour l'année 2022 (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 1 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture*

Il s'agit d'approuver le versement de la subvention 2022, calculée sur les journées de remplacement effectuées en 2021, d'un montant de 6 000€.

**Retour de Patrick BLANDIN à 21h08.**

### Habitat

3.11(2022-160) Subvention pour la réhabilitation de 100 logements sociaux – Le Bailly, Les Abrets en Dauphiné– Alpes Isère Habitat (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 1 abstention)**

**Daniel VITTE ne prend pas part au vote.**

*Rapport de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat*

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 100 000 € à Alpes Isère Habitat pour la réhabilitation de 100 logements sociaux – Le Bailly, Les Abrets en Dauphiné.

3.12 (2022-161) Garantie d'emprunt – SDH –12 logements sociaux en VEFA – Le Saint Iris, Saint André le Gaz (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 1 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat*

Il s'agit d'accorder une garantie à hauteur de 60% du montant total des prêts soit 846 931,20€ pour le remboursement de prêts d'un montant total de 1 411 552,0€.

**Sortie de Philippe GUERIN à 21h16.**

3.13 (2022-162) Pressins : subvention pour la création d'un logement à loyer plafonné dans l'ancien bureau de la direction de l'école communale et des combles (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 2 abstentions)**

*Rapport de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat*

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 10 000€ à la commune de Pressins pour la création d'un logement à loyer plafonné dans l'ancien bureau de la direction de l'école communale et les combles.

**Retour de Philippe GUERIN à 21h18.**

**Sortie de Claire DURAND à 21h19.**

3.14 (2022-163) Pressins : subvention pour la création de 4 logements à loyer plafonné dans l'ancienne cure (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 1 abstention)**

*Rapport de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat*

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 40 000€ à la commune de Pressins pour la création de quatre logements à loyer plafonnés dans l'ancienne cure.

**Retour de Claire DURAND à 21h22.**

3.15 (2022-164) Délégation du Permis de louer à la commune de Saint Clair de la Tour (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat*

Il s'agit de déléguer le permis de louer à la commune de Saint Clair de la Tour.

## Urbanisme

**Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le fait de présenter simultanément les 3 délibérations suivantes :**

3.16 (2022-165) Convention de veille et stratégie foncière pour la commune de Biol (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture*

Il s'agit d'approuver le contenu de la convention de veille et stratégie foncière entre l'EPORA, la Commune de Biol et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

3.17 (2022-166) Convention de veille et stratégie foncière pour la commune des Abrets en Dauphiné (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture*

Il s'agit d'approuver le contenu de la convention de veille et stratégie foncière entre l'EPORA, la Commune des Abrets en Dauphiné et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

3.18 (2022-167) Convention de veille et stratégie foncière pour la commune de Saint-Victor de Cessieu (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture*

Il s'agit d'approuver le contenu de la convention de veille et stratégie foncière sur la Commune de Saint-Victor de Cessieu entre l'EPORA, la Commune de Saint-Victor de Cessieu et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

**Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le fait de présenter simultanément les 3 délibérations suivantes :**

**Sortie de Frédéric LELONG à 21h27.**

3.19 (2022-168) Délégation du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPOA) pour la commune de Biol

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 1 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture*

Il s'agit d'autoriser la Présidente, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur le périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière sis sur la commune de Biol à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme, dans les conditions suivantes :

- Déléataire : Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPOA) ;
- Périmètre : Périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière et plus précisément les périmètres d'étude et de veille renforcés instaurés dans le cadre de cette convention.

3.20 (2022-169) Délégation du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPOA) pour la commune des Abrets en Dauphiné

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 1 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture*

Il s'agit d'autoriser la Présidente, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur le périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière sis sur la commune des Abrets en Dauphiné à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme, dans les conditions suivantes :

- Déléataire : Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPOA) ;
- Périmètre : Périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière et plus précisément les périmètres d'étude et de veille renforcés instaurés dans le cadre de cette convention.

3.21 (2022-170) Délégation du Droit de Préemption Urbain à l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPOA) pour la commune de Saint-Victor de Cessieu

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 1 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture*

Il s'agit d'autoriser la Présidente, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur le périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière sis sur la commune de Saint-Victor de Cessieu à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme, dans les conditions suivantes :

- Déléataire : Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPOA) ;
- Périmètre : Périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière et plus précisément les périmètres d'étude et de veille renforcés instaurés dans le cadre de cette convention.

**Retour de Frédéric LELONG à 21h28.**

3.22 (2022-171) Convention de participation financière pour l'étude : « Entrée de ville » Saint Jean de Soudain (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture*

Il s'agit d'approuver la participation financière de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné d'un montant de 10 000 Euros TTC, et d'approuver le contenu de la convention financière entre la Commune de Saint Jean de Soudain et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

**Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le report de la délibération :**

**3.23 Cession d'un terrain dans la zone d'aménagement concertée de la Corderie au promoteur «VALRIM» (avec pièce jointe)**

3.24 Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Est) des Vals du Dauphiné et abrogation des Cartes Communales de Saint-Martin de Vaulserre et Saint-Albin de Vaulserre (avec pièces jointes)

**Présentation et vote en début de séance**

3.25 Instauration du Droit de Prémption Urbain de toutes les Communes membres concernées par le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Est)

**Présentation et vote en début de séance**

## 4.VIE LOCALE

### Equipements culturels et sportifs, éducation artistique

4.1 (2022-172) Création et modification complémentaire de tarifs des Centres Aquatiques Intercommunaux

**- Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, PDIPR, des équipements culturels, sportifs et de l'éducation artistique*

Il s'agit d'approuver la tarification spécifique de 2,00 € dans le cadre de la mise en place de chéquiers jeunes par les communes et le tarif unique de 1,80 € pour l'ensemble des institutions qui prend en charge des enfants et toutes personnes en situation de handicap.

**Sortie de Jean-Marc BOUVET à 21h42.**

4.2 (2022-173) Dispositifs de communication et de promotion des Centres Aquatiques Intercommunaux

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 2 abstentions)**

*Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, PDIPR, des équipements culturels, sportifs et de l'éducation artistique*

Il s'agit d'approuver le principe de ces initiatives de promotion et de communication aux conditions énoncées.

## QUESTIONS DIVERSES

**Fin de séance à 21h44.**

